

## La mise en œuvre des normes des droits de l'homme laisse encore à désirer en Europe

Strasbourg, 13.04.2011 – « La mise en œuvre des droits de l'homme progresse trop lentement et les normes adoptées ne se traduisent pas toujours dans les faits. Le déficit de mise en œuvre est important », a déclaré le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Thomas Hammarberg, en présentant aujourd'hui son [rapport annuel](#). « Ce que j'ai vu et entendu au cours de mes activités de 2010 m'a rempli d'une profonde impatience. »

Le rapport recense les difficultés nécessitant une action bien plus déterminée de la part des pouvoirs publics. En particulier, le Commissaire souligne que les conditions de vie des Roms ne se sont guère améliorées et que peu de progrès ont été enregistrés dans les domaines de l'éducation, du logement, de la santé et de l'emploi. « Nous devons veiller à renforcer l'insertion des Roms dans la société, à élargir leur représentation politique et à leur donner davantage de possibilités de participer activement à la vie de la collectivité. »

Le développement des tendances xénophobes et racistes constitue un autre motif de préoccupation. « Les groupes nationalistes et extrémistes qui ont exploité ces tendances à des fins électorales n'ont guère rencontré de résistance. Je suis déçu que les principaux dirigeants politiques n'aient pas pris plus fermement position en défendant publiquement les principes des droits de l'homme. »

Les responsables politiques se sont généralement révélés incapables de contrer les stéréotypes islamophobes. Ils n'ont pas expliqué clairement que les musulmans font partie intégrante de notre Europe multiculturelle et ont largement contribué au développement de notre continent au fil des siècles. « Il est grand temps que les responsables politiques reconnaissent publiquement ce fait et agissent de manière plus résolue pour combattre les crimes de haine et la discrimination. Si le multiculturalisme a échoué, c'est parce que cette option n'a jamais vraiment été envisagée sérieusement. »

Les tendances xénophobes influencent aussi les politiques migratoires, y compris l'attitude envers les réfugiés et des demandeurs d'asile. « Il faudrait redoubler d'efforts pour instaurer une gestion des migrations qui soit humaine. Ainsi que le montre la crise actuelle en Afrique du Nord, nous avons besoin d'une nouvelle politique européenne commune en matière de migrations et d'asile, politique qui répartirait de manière plus équitable la responsabilité de l'accueil de ces personnes entre les Etats membres. »

Pour ce qui est de la liberté des médias, le Commissaire constate que la situation laisse encore à désirer dans plusieurs pays européens. « Certains gouvernements prennent des mesures pour empêcher les médias de formuler la moindre critique. Les médias de service public reçoivent des instructions du gouvernement et les fréquences sont attribuées aux chaînes de radio et de télévision selon des critères politiques. Le pluralisme des médias est également menacé par des tendances à la création de monopoles et à des formes de propriété oligarchiques. »

En outre, le Commissaire est préoccupé par l'ampleur de l'impunité en matière pénale. « L'impunité nie la portée de la prééminence du droit telle que nous la défendons. Plusieurs assassinats de journalistes et de défenseurs des droits de l'homme qui ont eu un grand retentissement restent impunis. Parfois, le tueur à gages a été identifié, mais pas le commanditaire du meurtre. Les enquêtes n'ont pas toujours été menées avec professionnalisme et n'ont pas toujours bénéficié du soutien nécessaire pour pouvoir aboutir. »

Le Commissaire note aussi que les inégalités se creusent en Europe. « Les budgets d'austérité tendent à avoir les conséquences les plus graves sur les personnes les plus vulnérables, dont les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées. Le fort taux de chômage remet en cause le droit à un emploi décent, ce qui risque de menacer la cohésion sociale et la stabilité de la société. »

Enfin, il souligne l'importance d'accorder plus d'attention à la situation des femmes. « La violence familiale, la discrimination sur le marché du travail et la faible représentation au niveau politique et dans la direction des entreprises figurent parmi les obstacles qui empêchent les femmes de jouer pleinement leur rôle dans nos sociétés, au même titre que les hommes. Cette situation honteuse et inexcusable n'a duré que trop longtemps. »

Aujourd'hui, le Commissaire présente aussi son ouvrage intitulé « [Human Rights in Europe: no grounds for complacency](#) », qui décrit le déficit de mise en œuvre des droits de l'homme dans plusieurs grands domaines, y compris la situation des Roms, les mesures antiterroristes, la liberté des médias, le comportement de la police, les droits socio-économiques, la discrimination et les migrations.

**Contact presse au bureau du Commissaire :**

Stefano Montanari, +33 (0)6 61 14 70 37 ; [stefano.montanari@coe.int](mailto:stefano.montanari@coe.int)

Suivez le Commissaire sur [Twitter](#)

Le Commissaire aux droits de l'homme est une institution non judiciaire indépendante au sein du Conseil de l'Europe; sa mission est de promouvoir la prise de conscience et le respect des droits de l'homme dans les 47 Etats membres de l'Organisation.

Il est élu par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Le Commissaire en exercice, M. Thomas Hammarberg, a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> avril 2006